

Justice pour Pinar Selek

Le 31 mars prochain, un procès va s'ouvrir à Istanbul à la demande de la Cour Suprême de Turquie. Ce sera la mise en accusation d'une parole libre, de l'intelligence critique, de la démocratie.

Ce procès sera le dernier d'une longue série qui s'étend sur vingt-cinq années à l'initiative du pouvoir turc et dont la sociologue Pinar Selek est la cible.

Que reproche le pouvoir turc à Pinar Selek ? Tout. Qu'a-t-elle fait ? Rien. Rien de répréhensible, rien d'illégal, rien de scandaleux. N'empêche : ce rien est en trop, il dérange. C'est un rien qui parle de sujets dérangeants dont la seule évocation vaut blasphème pour le pouvoir. En démocratie, ce rien-là s'appellerait liberté de conscience ou encore, liberté de la recherche, voire : liberté, tout court. En Turquie, il expose à la vindicte cruelle d'un gouvernement pour qui ces libertés ne sont que désordre, qui en bannit la mémoire et réprime sauvagement ceux – et plus encore celles – qui auraient l'audace de s'en réclamer, publiquement ou non.

Pinar Selek en a fait l'expérience douloureuse. À la fin des années 1990, elle est étudiante à l'université d'Istanbul, où elle travaille sur le traitement des minorités en Turquie. Cela déplaît. Arrêtée en juillet 1998, elle se voit sommée de livrer les noms des militants kurdes interviewés dans le cadre de ses recherches. Son refus lui vaut d'être torturée et de rester emprisonnée plus de deux années. Sur ces entrefaites, une bonbonne de gaz explose sur le marché des épices d'Istanbul. Le gouvernement se saisit immédiatement de cet « attentat » pour promouvoir Pinar Selek au rang infâmant de terroriste.

Depuis, sur la base de ces charges, Pinar Selek a été jugée à quatre reprises : en 2006, en 2008, en 2011 et finalement en 2014. A chaque fois, la justice turque, peu réputée pour sa mansuétude, l'a acquittée. Pinar Selek ? Innocente, une fois. Innocente, deux fois. Innocente, trois fois et, pour une dernière fois le 19 décembre 2014 : innocente.

Quatre verdicts d'innocence ! Cela suffirait à n'importe qui, n'importe où. La Cour Suprême de Turquie, elle, n'entend pourtant pas en rester là. Le 21 juin dernier, elle a annulé le dernier acquittement de Pinar Selek. Cela pourrait n'être qu'ubuesque, n'était que, de ce fait, elle se retrouve sous le coup d'une condamnation à la prison à perpétuité et d'un mandat d'arrêt international délivré à son encontre.

Il est plus que temps de porter un coup d'arrêt à cet acharnement liberticide ; les pays européens doivent cesser de regarder ailleurs et la France, pays d'adoption de Pinar Selek, devrait mettre un point d'honneur à peser de tout son poids pour défendre, au-delà de Pinar Selek, les principes qu'elle affiche.

Un proverbe turc affirme « Mille amis, ce n'est pas trop ; un ennemi, c'est beaucoup ». L'ennemi de Pinar Selek est puissant. Pour l'affronter, elle n'aura pas trop de mille amis. C'est pourquoi nous nous tenons à ses côtés, dans son combat pour la justice, la démocratie, la liberté.

C'est pourquoi nous appelons le gouvernement français à prendre toutes les mesures de protection et de sécurité pour Pinar Selek, citoyenne franco-turque, et à adresser une protestation officielle auprès des autorités turques.

C'est pourquoi nous exigeons des autorités turques qu'elles annulent immédiatement et sans condition la condamnation à perpétuité de Pinar Selek, qu'elles mettent fin au harcèlement judiciaire ininterrompu dont elle est victime.

Premiers signataires : Etienne Balibar, philosophe ; Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux ; Patrick Baudouin, président de la LDH (Ligue des droits de l'Homme) ; Gérard Chaliand, écrivain ; Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix ; Annie Ernaux, prix Nobel de littérature ; Ariane Mnouchkine, directrice du Théâtre du soleil, Jean-Claude Samouiller, président d'Amnesty International France ; Leila Shahid, ancienne ambassadrice de la Palestine ; Françoise Vergès, politologue et féministe antiraciste...